RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.B. INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 53 Route d'Igé
71260 AZE
984 883 959 RCS MACON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JUIN 2026

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

EXTRAIT

Le 17 juin 2026, à 17 heures, les associés de la Société A.B. INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, d'un commun accord.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ....100.... actions sur les 100 actions formant le capital et ayant un droit de vote.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony BOURLEAUD, en sa qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Le rapport de gestion du Président ;
- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Les comptes annuels ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, ses rapports, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis il est rappelé que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ..... ;
- ..... ;
- ..... ;
- ..... ;

- Reconstitution des capitaux propres ;
- Questions diverses.

Le Président fait ensuite donner lecture des rapports du Président.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

.....

DEUXIEME RESOLUTION

.....

TROISIEME RESOLUTION

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la situation nette de la Société est supérieure à la moitié du capital social et donne mandat au Président aux fins de solliciter la levée de la mention relative à la perte de moitié du capital social figurant dans l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Anthony BOURLEAUD

